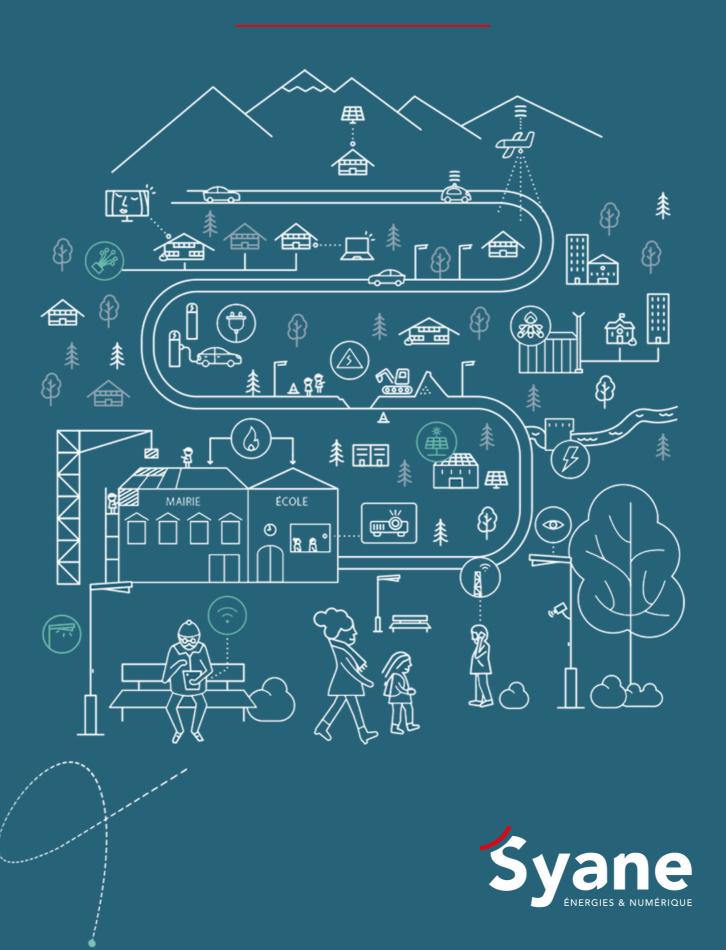
Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS)





Établissement public des énergies et du numérique de la Haute-Savoie

Le Syane accompagne les communes et intercommunalités en matière de numérique, notamment au titre de porteur du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SDTAN), mais aussi dans le cadre du déploiement de la fibre optique, de l'accompagnement sur les réseaux de téléphonie mobile. cartographie et de modélisation très haute définition de nos territoires (Plan de Corps de Rue Simplifiée), et aux niveaux de la Mutualisations des usages et services numérique.

Le Syane développe aussi des actions de Mutualisation Numérique communale et scolaire (MNCS), dont les services d'achats mutualisés et de numérique scolaire font partie.

Il s'agit de services de proximité et de mutualisation proposés aux communes et à leurs écoles maternelles et primaires, ainsi qu'aux EPCI à fiscalité propre, sur le département de la Haute-Savoie. Ils répondent d'une part, aux enjeux de ces collectivités en matière de politique de gestion d'infrastructures numériques, et d'autre part, au besoin d'accompagnement et de conseil.

Afin de répondre à ces enjeux et d'accompagner les collectivités, le Syane a mis en place un dispositif comprenant deux niveaux de services " Achats mutualisés " et " Numérique scolaire ".

Ce dispositif permet

ÉCONOMISER EN ACHETANT À PLUSIEURS

- Mise à disposition d'un groupement de commandes à la carte permettant d'acheter des équipements et services associés selon différentes thématiques
- Mise en place d'un logiciel de demande d'intervention « SyaneDl »
 permettant aux adhérents de suivre l'avancement des interventions, de
 demander des prestations, de lier les entreprises titulaires aux
 adhérents et de contrôler les délais d'intervention et de mise en service
- Proposition de services mutualisés tout en conservant la proximité des conseillers avec ses adhérents



PROPOSER DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

- Fournitures d'équipements de réseaux et travaux électriques et de câblage
- Fournitures d'équipements individuels (ex. : Ordinateurs fixes et portables, tablettes, écrans, neufs et reconditionnés)



 Fournitures d'équipements collectifs et services associés (ex : vidéoprojecteurs, appareil photo, écran numérique, caméra de documents et leurs installation et formation)



 Réparations et recyclages des équipements numériques (ex : gestion des déchets DEEE, réparation d'ordinateur fixe et portable, etc..)





 Fournitures de logiciels et de licences bureautiques, neufs et reconditionnés, de sécurité (antivirus) et d'applications scolaires pour les tablettes et PC

Ce dispositif comprend

LE SYANE - RÉFÉRENT AUPRÈS DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

En lien avec cette structure (Convention signée entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Haute Savoie et le Syane le 12 mai 2022), le Syane :

- A défini le périmètre d'action de l'éducation Nationale et du Syane concernant la formation des utilisateurs
- Propose des équipements types afin de répondre aux besoins des écoles dans l'intérêt des enseignants donc des élèves et harmonise les équipements et les formations
- Remonte les difficultés que les collectivités peuvent rencontrer dans l'usage des équipements ou services numériques scolaires

PRISE EN COMPTE DE LA CYBERSÉCURITÉ

Intégration de solutions concrètes dans le groupement de commandes :

- Respect des référentiels de l'académie de Grenoble, des recommandations de ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés)
- Inventaires du parc numérique
- Mise à jour des systèmes d'exploitation
- Proposition de logiciel Antivirus de dernière génération « EDR »

L'INTÉGRATION D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Proposition aux collectivités de faire des **achats responsables**, de **rallonger** la vie des équipements et de **gérer les déchets DEEE** (Déchets des Équipements Électriques et Électroniques) en :

- Intégrant la loi Anti-Gaspillage et la loi réduisant l'empreinte environnementale du numérique
- Réparant les équipements numériques
- Diagnostiquant les équipements existants pour tenter de leur redonner une seconde vie
- Proposant des équipements reconditionnés dans le groupement de commandes

S'INSCRIRE DANS LA DURÉE

Ce dispositif s'adapte aux besoins des collectivités selon leur niveau d'expertise et propose :

- Des actions concrètes afin de maintenir les équipements dans la durée aux mêmes niveaux d'exigences qu'à l'origine
- Selon le niveau de service choisi par la collectivité, de présenter des bilans annuels permettant d'informer cette dernière sur d'éventuelles dégradations de fonctionnement des équipements, d'apporter des solutions techniques et de proposer un plan pluriannuel d'investissement (PPI)

LES RECHERCHES DE SUBVENTIONS

Le Syane possède la taille critique nécessaire et l'expertise permettant de répondre aux appels à projets de grande envergure et faire ainsi bénéficier ses adhérents des fonds européens et régionaux « FEDER ».

COMMENT EN BÉNÉFICIER

Ce dispositif comprend deux niveaux de services

1er niveau de services

Achats mutualisés, comprenant :

Fourniture et installation des équipements Neufs et Reconditionnés et de ses services associés,

- + Réparation des équipements
- + Fournitures de logiciels neufs et reconditionnés
- + Mise en place d'un outil de gestion des demandes d'interventions « SyaneDI »

2eme niveau de services

Service communal et scolaire, comprenant :

Le 1er Niveau de service.

- + Conseil spécifique dans le domaine scolaire
- + Mise en place d'une intégration des équipements dans une gestion de parc (incluant un diagnostic initial, un inventaire et un étiquetage par QR Code des équipements) compris dans la cotisation
- + Mise en place d'une gestion de parc avec l'outil « SyaneGP »
- + Accompagnement à l'exécution des marchés
- + Relais avec l'éducation nationale

Tarification des niveaux de services

SERVICE "ACHATS MUTUALISÉS"

Communes

- 0,30€ / par habitant
- Plancher de 150€
- Plafond de 3 000€
- Sur devis pour les communes >
 15 000 habitants

EPCI

- 0,10€ / par habitant
- Pas de plancher
- Plafond de 3 000€
- Sur devis pour les EPCI > 45 000 habitants

SERVICE COMMUNAL ET SCOLAIRE

Communes

- 0,30€ / par habitant
- Pas de plancher
- Plafond de 3 000€
- Sur devis pour les communes >
 15 000 habitants

EPCI

Contribution des communes pour lesquelles l'EPCI gère le scolaire

Quotes-parts de répartitions à élaborer dans les cas de gestion partielle du scolaire par les EPCI

Pour plus d'informations,

contactez le chef de projet mutualisation numérique communale et scolaire du Syane, Monsieur Jean-Charles Diaz mncs@syane.fr - 07 75 21 16 47

